

# CONNAÎTRE VOS DROITS

Aide-mémoire pour les travailleurs



Financé par:



2025  
French

**REMERCIEMENTS:**

- Contenu: Équipe des droits des travailleurs, ActionDignity
- Conception: Helen Zhang, ActionDignity

**Droit d'auteur:** Association Action Dignity (ActionDignity)

# Table des matières

|                                                |    |
|------------------------------------------------|----|
| Reconnaissance du territoire .....             | 4  |
| Programme des travailleurs BRAVE.....          | 6  |
| Droits fondamentaux des travailleurs .....     | 7  |
| Droits des travailleurs essentiels .....       | 8  |
| Droits de la personne en Alberta .....         | 10 |
| Normes d'emploi de l'Alberta .....             | 14 |
| Commission des accidents du travail (WCB)..... | 16 |
| Santé et sécurité au travail (OHS).....        | 17 |
| Ressources utiles en Alberta .....             | 18 |
| Liste des programmes ActionDignity .....       | 24 |
| Liste de référence .....                       | 26 |

Avis de non-responsabilité: Nous tenons à préciser que la présente documentation ne constitue pas un conseil juridique. Nous souhaitons fournir des informations pour mieux comprendre les droits des travailleurs et favoriser des lieux de travail sains et sûrs.

## Reconnaissance du territoire

La région de Calgary, où se rencontrent les rivières Bow et Elbow, est un lieu de confluence où le partage des ressources, des idées et des possibilités se concrétise naturellement. Les peuples autochtones ont leur propre nom pour cette région qui a été utilisé bien avant que les colons écossais ne nomment cet endroit Calgary. Dans la langue des Pieds-Noirs, ils appellent cet endroit Moh-kins-Tsis (Moh-gin'-STIS (un «g» mou). Les Premières nations Îethka Nakoda Wicastabi (Ee-yeth'-kah Nah-Coh'-Dah Whisk'-ah-tah- bay) appellent la région de Calgary Wicispa Oyade (Weh-chis'-Spa oh-yah'-day) et les habitants de la nation Tsuut'ina (Soot-tenna) appellent cette région Guts-Tenna Je (Goot'-sis). Les Métis appellent la région de Calgary Otos-kwunee (OH-tuss' - kwanee).

Nous profitons de cette occasion pour apprécier et reconnaître que nous sommes réunis sur le territoire ancestral et traditionnel de la Confédération des Pieds-Noirs, composée des Siksika (Seeg-see-kah), Piikani (Bee-gun-nee), Amskaapiikani (Om skaa-bee-bee-gun-nee) et Kainai (G-ai-nah) Premières Nations; Premières nations Îethka Nakoda Wicastabi (ee- Yeth'-kah Nah-Coh'-Dah Whisk'-ah-tah-Bay), comprenant les Premières Nations Chiniki (Chin-ick-ee), Bearspaw et Goodstoney; et la Première nation Tsuut'ina. La ville de Calgary est également la patrie des Métis historiques du Nord-Ouest et du gouvernement métis Otipemisiwak (Oti-pe-mes-se-wa), du territoire de la Nation métisse Battle River (Nose Hill Métis District 5 et Elbow Métis District 6). Nous remercions tous les Autochtones qui ont élu domicile à Calgary.

Source:

Cadre stratégique de lutte contre le racisme de la Ville de Calgary, 2023



# Programme des travailleurs BRAVE

(Valoriser les droits et devoirs des travailleurs clés)

La pandémie a attiré l'attention sur les pratiques déloyales et les expériences vécues par les travailleurs essentiels dans de nombreuses industries. En réponse à ces inégalités, nous avons lancé The BRAVE Workers (valoriser les droits et devoirs des travailleurs clés) en octobre 2020. Le programme vise à donner aux travailleurs essentiels les moyens de créer un environnement de travail plus sécuritaire et d'éliminer les obstacles systémiques auxquels sont confrontés les travailleurs essentiels racialisés de Cargill et d'autres usines de conditionnement de la viande.

Dans sa nouvelle version, la mission de BRAVE Worker 2 est de mener des transformations systémiques et structurelles importantes qui profitent aux travailleurs essentiels de diverses installations de conditionnement des viandes, ainsi qu'aux aides-soignants de toute l'Alberta. Nous y parvenons en sensibilisant le public, en renforçant les capacités et en collaborant avec les groupes syndicaux, les syndicats et les organismes gouvernementaux concernés. Ce document vise à créer un monde sans obstacle en informant les travailleurs de leurs droits et en plaidant activement en faveur d'un traitement et d'une protection équitables.



# Droits fondamentaux des travailleurs

En vertu du Code canadien du travail, tous les travailleurs au Canada, y compris les travailleurs étrangers temporaires (TET), jouissent de trois droits fondamentaux :

## 1. Le droit de savoir

Vous avez le droit d'être informé des dangers au travail et de savoir comment vous protéger.

## 2. Le droit de participer

Vous avez le droit de participer à une formation sur la santé et la sécurité et de signaler si vous constatez des activités dangereuses.

## 3. Le droit de refuser un travail dangereux

Vous avez le droit de refuser un travail qui est dangereux et qui vous met en danger, vous ou vos collègues.



[Balayer ou cliquer](#)



Aimeriez-vous en savoir plus sur ce qu'implique le « droit de refuser un travail dangereux » ?





## Droits des travailleurs essentiels

Au Canada et en Alberta, vous êtes protégé par les lois en tant que travailleur essentiel. Il est essentiel de connaître vos droits et les responsabilités de votre employeur.

### **En tant que travailleur, vous bénéficiez des droits suivants :**

- Refuser un travail qui, selon vous, n'est pas sécuritaire pour vous ou votre collègue.
- Être rémunéré pour le travail que vous faites.
- Être rémunéré pour un minimum de trois heures de travail, peu importe la durée de votre travail.
- Recevoir de la formation si vous en avez besoin pour faire votre travail en toute sécurité.
- Travailler dans un milieu de travail exempt de harcèlement.
- Travailler dans un milieu de travail sans discrimination.
- Conserver votre passeport ou votre permis de travail.
- Assurer un milieu de travail sécuritaire.
- Être conscients des risques ou des dangers présents sur votre lieu de travail.



**Que devez-vous attendre de votre employeur?**

Il incombe à votre employeur de :

- vous payer pour le travail en temps opportun.
- Assurer que votre lieu de travail est sécuritaire.
- Fournir tout l'équipement de protection individuelle nécessaire pour être sécuritaire au travail.
- Respecter les modalités de votre contrat écrit.

**Votre employeur ne peut pas :**

- vous contraindre à faire un travail pour lequel vous n'avez pas été embauché ou formé;
- vous contraindre à travailler si vous êtes malade ou blessé;
- vous retirer votre passeport ou votre permis de travail;
- vous expulser du Canada;
- changer votre statut d'immigration;
- vous faire rembourser les frais qu'il a payés pour vous embaucher.



[Balayer ou cliquer](https://www.cplea.ca/fr)



CPLEA Centre d'éducation  
juridique publique de  
l'Alberta – «10 droits au  
travail que vous ne saviez  
probablement pas que  
vous avez en Alberta »



## Droits de la personne en Alberta

La Loi sur les droits de la personne de l'Alberta garantit que chaque personne en Alberta a le droit de ne pas être victime de discrimination et de harcèlement dans des zones et des motifs protégés particuliers, notamment:

- Âge
- Ascendance
- Classe
- Couleur
- Situation familiale
- Sexe
- Expression sexuelle
- Identité de genre
- Situation matrimoniale
- Handicap mental
- Handicap physique
- Lieu d'origine
- Race
- Croyances religieuses
- Orientation sexuelle
- Sources de revenu

Supposons que vous ayez l'impression d'être maltraité pour un ou plusieurs des motifs protégés énumérés. Dans ce cas, il se peut que vous soyez victime de discrimination ou de harcèlement en milieu de travail. Ces mauvais traitements peuvent ressembler à des comportements offensants ou intimidants verbaux, écrits, physiques ou visuels. En vertu de la Loi sur les droits de la personne de l'Alberta, ce comportement est strictement interdit.

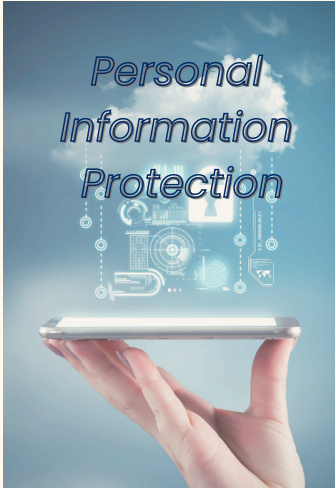
La fonction principale de la Commission des droits de la personne de l'Alberta est de protéger les droits des travailleurs de l'Alberta. Toute personne vivant ou travaillant en Alberta qui a subi un traitement préjudiciable dans une zone protégée ou un terrain particulier a 12 mois pour déposer une plainte auprès de la Commission des droits de la personne de l'Alberta. Tous les travailleurs au Canada sont protégés par la loi fédérale. Le Canada prend au sérieux les mauvais traitements infligés aux travailleurs étrangers temporaires (TET). Les employeurs qui maltraitent des travailleurs étrangers temporaires pourraient s'exposer à une pénalité ou être bannis du programme de travailleurs étrangers temporaires



# Rapports

## Ce qu'il faut savoir lorsque vous voulez dresser un rapport

- Il est important de donner autant d'informations que possible.
- Les renseignements que vous fournissez sont protégés par les lois canadiennes sur la protection des renseignements personnels.
- Vous n'avez pas besoin de donner votre nom, votre numéro de téléphone ou votre évaluation d'impact sur le marché du travail (EIMT) et votre numéro de permis de travail pour dresser un rapport.
- Vous ne serez pas contacté et vos informations ne seront pas communiquées sans votre autorisation.
- Pour des raisons de protection de la vie privée, ils ne peuvent pas vous informer de l'état d'un rapport.



Pour en savoir plus : : 



[albertahumanrights.ab.ca](http://albertahumanrights.ab.ca)



[Youtube:  
@albertahumanrights](https://www.youtube.com/@albertahumanrights)



[Lire la Loi sur la  
procréation assistée](#)

## Renseignements dont vous aurez besoin pour dresser un rapport

- Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'entreprise ou de l'organisation.
- Nom (s) ou poste (s) des personnes impliquées.
- Quel est l'abus?

## Autres façons de signaler un abus

- Par téléphone
- En personne
- Par la poste



Balayer ou cliquer

## Pour déposer une plainte ou communiquer avec :

- Ligne d'enquête confidentielle : 780-427-7661
- Courriel : [humanrights@gov.ab.ca](mailto:humanrights@gov.ab.ca)

Un service gratuit au Centre de ressources pour les travailleurs est disponible si vous avez besoin d'aide pour le processus :

- Téléphone : 403-264-8100
- Courriel : [info@helpwrc.org](mailto:info@helpwrc.org)



Curieux de savoir si votre expérience relève de la Loi sur les droits de la personne de l'Alberta? Consultez le lien pour en savoir plus

# Normes d'emploi de l'Alberta

Les normes d'emploi sont des normes d'emploi minimales visant à protéger les travailleurs. Le Code des normes d'emploi de l'Alberta décrit les droits et responsabilités des employeurs et des employés dans des domaines tels que le paiement des salaires, les heures de travail, les heures supplémentaires, les vacances, les jours fériés, les congés, la cessation d'emploi et bien plus encore.

Si vous pensez que votre employeur n'applique pas le code, vous pouvez déposer une plainte soit pendant l'emploi, soit jusqu'à six mois après la dernière date d'emploi.

## Pour déposer une plainte

- Composez le 780 427-3731 (Edmonton) ou sans frais au 1-877-427-3731
- Si vous êtes sourd, malentendant ou ayant un trouble de la parole, appelez le ATS 780-427-9999 ou l'ATS sans frais au 1-800-232-7215

Un service gratuit au Centre de ressources pour les travailleurs est disponible si vous avez besoin d'aide pour le processus :

- Téléphone: 403-264-8100
- Courriel: [info@helpwrc.org](mailto:info@helpwrc.org)



Votre expérience est-elle conforme aux normes d'emploi? Utilisez les outils d'auto-évaluation des normes d'emploi pour en savoir plus



[Balayez ou cliquez pour vérifier](#)





Pour en savoir plus



[Official Website of  
Alberta Employment Standards](#)



[Lire le Code des normes  
d'emploi de l'Alberta](#)



# Commission des accidents du travail (WCB)

La Commission des accidents du travail (WCB) exerce les fonctions prévues par la Loi sur les accidents du travail. La Loi décrit le fonctionnement du programme. Les employés admissibles qui ne peuvent pas travailler en raison d'une blessure ou d'une maladie subie au travail ou en raison de l'emploi peuvent avoir accès à du soutien. Les avantages comprennent, sans s'y limiter, l'indemnisation pour perte de salaire, les soins médicaux et la réadaptation.

## **Quelles sont les mesures à prendre lorsque vous vous blessez au travail?**

Immédiatement après l'incident, informez-en votre employeur et/ou vos superviseurs, même si vous pensez que la blessure est mineure. Veuillez leur donner les détails de ce qui s'est passé. Votre employeur est tenu d'informer WCB si la blessure que vous avez subie nécessite plus que les premiers soins ou si elle vous empêchera de poursuivre votre travail.

Vous pouvez demander à votre employeur un formulaire de déclaration de blessure de la WCB ou en obtenir un dans un bureau de la WCB ou sur son site Web. Il est essentiel que les documents soient remplis. Vous avez droit à une copie de leur rapport pour votre dossier. Plus tôt la WCB recevra ces renseignements, plus vite elle pourra déterminer les avantages et les services auxquels vous avez droit. Obtenez les premiers soins et consultez un médecin au besoin.

Si vous avez consulté un médecin, informez-le des raisons de votre visite et décrivez vos blessures et vos symptômes.

### **Pour en savoir plus**

Visitez le site web à l'adresse <https://www.wcb.ab.ca>:  
Communiquez avec un représentant de la WCB sans frais au 1-866-922-9221 ou par courriel à [contactcentre@wcb.ab.ca](mailto:contactcentre@wcb.ab.ca).

# Santé et sécurité au travail (SST)

La Loi sur la santé et la sécurité au travail établit les normes minimales pour la sécurité et le bien-être de tous les travailleurs afin de réduire les risques pouvant entraîner des blessures, des maladies et des décès. La SST vise à améliorer les conditions de travail et l'environnement pour tous, ce qui s'obtient en définissant les responsabilités des employeurs et des employés.

## Pour déposer une plainte ou contacter

- Appelez le 780-415-8690 (Edmonton) ou le numéro gratuit 1-866-415-8690.
- Si vous êtes sourd, malentendant ou souffrez d'un trouble de la parole, appelez le 780-415-8690 (Edmonton) ou TTY gratuit: 1-800-232-7215.

Un service gratuit est disponible au centre réservé aux travailleurs. Si vous avez besoin d'aide pour remplir le formulaire:

- Téléphone: 403-264-8100
- Courriel: [info@helpwrc.org](mailto:info@helpwrc.org)

## Pour en savoir plus



[Site officiel de la SST](#)



[Loi sur la santé et la sécurité au travail](#)



[Code de la santé et de la sécurité au travail](#)



**Souhaitez-vous  
connaître la différence  
dans le secteur agricole ?**



**Balayer ou Cliquer**

# Ressources utiles en Alberta

## **Conseils et information juridiques, Droits de la personne, Normes d'emploi, Régime de pensions du Canada - Invalidité**

### Centre de recherche sur les libertés civiles de l'Alberta (ACLRC)

Le Centre de recherche sur les libertés civiles de l'Alberta (ACLRC) fournit des renseignements généraux et factuels sur la loi et les processus juridiques.

Téléphone: 403-220-2505  
www.aclrc.com

[Plus de renseignements.](#)



### Centre de ressources pour les travailleurs (WRC)

Le Workers' Resource Centre (WRC) est un organisme de bienfaisance qui offre une aide gratuite aux travailleurs de l'Alberta. Le WRC aide à résoudre toutes les questions liées à l'emploi par l'entremise du Programme de travail de cas et de l'éducation juridique du public. WRC aide en matière de normes d'emploi, d'assurance-emploi (AE), de droits de la personne, de harcèlement sexuel, de Régime de pensions du Canada-invalidité (RPC), d'assurance-invalidité, d'accidents du travail et de l'Alberta Income for Severely Handicapped (AISH).

Pour en savoir plus, communiquez avec le 403-264-8100 ou envoyez un courriel à: info@helpwrc.org  
www.helpwrc.org

[Plus de renseignements.](#)



### Migrant Alberta

Migrant Alberta est un groupe de défense sans but lucratif et d'entraide qui soutient les travailleurs racialisés sur leurs problèmes par le biais de références, de plaidoyer et de campagnes.

Téléphone: 403-392-9900  
www.migrantealberta.ca

[Plus de renseignements.](#)



## **Syndicat des travailleurs**

Union des travailleurs unis de l'alimentation et du commerce, section locale 401 (section locale 401 de l'UFCW)

La section locale 401 de l'UFCW est très fière de ses membres remarquablement diversifiés, comptant environ 32 000 personnes réparties dans toute l'Alberta.

Le numéro sans frais du représentant syndical et alimentaire: 1-800-252-7975

<https://gounion.ca/employer/cargill-foods>



[Plus de renseignements](#)

Programme de soutien aux relations de travail avec les employés

Le Programme de soutien aux relations de travail des employés est un nouvel outil permettant aux employés syndiqués ou à ceux qui pourraient bientôt devenir syndiqués de mieux comprendre leurs droits et responsabilités en vertu de la législation du travail de l'Alberta.

Téléphone: 780-644-2583 (région d'Edmonton)  
ou sans frais 1-833-644-2583.



[Plus de renseignements](#)

## **Finance, recherche d'emploi, itinérance**

Soutiens de l'Alberta

Alberta Supports aide à accéder à plus de 30 programmes et 120 services pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les demandeurs d'emploi, les parents et les familles, et les sans-abris. L'aide financière est offerte dans plus de 100 langues.

Pour de plus amples renseignements, visitez:  
[www.alberta.ca/alberta-supports](http://www.alberta.ca/alberta-supports)



[Plus de renseignements](#)

Bulletin d'emploi de Calgary et de la région

Le Bulletin d'emploi de Calgary et de la région est mis à jour chaque semaine le vendredi et est préparé par le gouvernement de l'Alberta. Le bulletin fournit de l'information gratuite sur les carrières et l'emploi, comme des ateliers, des événements et des programmes à Calgary et dans les environs.



[Plus de renseignements](#)

# Ressources utiles en Alberta

## Travailleurs étrangers temporaires

### Bureau consultatif des travailleurs étrangers temporaires (TET) de l'Alberta

Le Bureau consultatif des travailleurs étrangers temporaires (TET) de l'Alberta aide les travailleurs étrangers temporaires et les étudiants étrangers titulaires d'une autorisation de travail à trouver des solutions, de l'information et des ressources.

Tél: 1-877-944-9955

Courriel: [lbr.tfwao@gov.ab.ca](mailto:lbr.tfwao@gov.ab.ca)

[Plus de renseignements](#)



### Travailleurs étrangers temporaires: Vos droits sont protégés

Le gouvernement du Canada prépare ce guide qui est traduit en 9 langues. Il est destiné à toute personne employée dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) sous forme de manuel ou pour résoudre des problèmes.



[Guide à l'intention des employés](#)



[Plus de renseignements](#)

## **Rapport sur les mauvais traitements en milieu de travail** Service Canada

Si vous ou quelqu'un que vous connaissez êtes victime de mauvais traitements en milieu de travail, communiquez avec la ligne de renseignements confidentiels de Service Canada: 1-866-602-9448.

## Travailleurs sans papiers



[Centre des travailleurs de Sudbury](#)



[Recherche de l'Institut Parkland: Rapport: Vivre et travailler sans statut en Alberta](#)

## **Établissement, Nouveaux arrivants, Immigrants, Réfugiés**

### Centre pour les nouveaux arrivants (CFN)

Le CFN aide les immigrants et les réfugiés à s'établir à Calgary grâce à des programmes d'emploi, de langue et de jeunesse.

Téléphone: 403-569-3325

[www.centrefornewcomers.ca](http://www.centrefornewcomers.ca)

[Plus de  
renseignements](#)



### L'Immigrant Education Society (TIES)

TIES est un organisme à but non lucratif qui offre des cours d'anglais, des compétences professionnelles, des services d'établissement et plus encore aux nouveaux arrivants et aux Canadiens à faible revenu de Calgary.

Téléphone: 403-235-3666

[www.immigrant-education.ca](http://www.immigrant-education.ca)

[Plus de  
renseignements](#)



### Fondation Cal Gary Bridge pour la jeunesse (CBFY)

CBFY soutient les jeunes immigrants et réfugiés et leurs familles en leur fournissant des connaissances et de l'information sur la culture et le système scolaire canadiens.

Téléphone: 403-230-7745

[www.cbfy.ca](http://www.cbfy.ca)

[Plus de  
renseignements](#)



### Calgary Catholic Immigration Society (CCIS)

Le CCIS est un phare de soutien pour tous les nouveaux arrivants à Calgary et dans le sud de l'Alberta, offrant un environnement accueillant et stimulant où chaque personne, peu importe son origine, a la possibilité de naviguer dans les complexités de l'établissement dans un nouveau pays avec confiance et résilience.

Téléphone: 403-262-2006

[www.ccisab.ca](http://www.ccisab.ca)

[Plus de  
renseignements](#)





# Ressources utiles en Alberta

## Établissement, Nouveaux arrivants, Immigrants, Réfugiés

### Calgary Immigrant Women's Association (CIWA)

CIWA offre plus de 50 programmes qui appuient les femmes et les filles immigrantes et réfugiées et leurs familles. Il offre également de la formation professionnelle.

Téléphone: 403-263-4414  
www.ciwa-online.com

[Plus de  
renseignements](#)



## Santé et mieux-être mental

### Centre de détresse de Calgary

The Distress Centre offers free and confidential crisis counselling, youth peer support, and navigation and referrals through 211. It has 24 hours crisis line.

Téléphone: 403-266-4357  
www.distresscentre.com

[Plus de  
renseignements](#)



## Services aux femmes

### Centre des femmes de Calgary

Le Centre des femmes de Calgary offre aux femmes la possibilité de recevoir et de fournir du soutien, d'établir des liens avec les autres et de bâtir une communauté grâce à une variété de programmes.

Téléphone: 403-264-1155  
www.womenscentrecalgary.org

[Plus de  
renseignements](#)



## Ressources communautaires

### Composez le 211

Le 211 est une ligne d'assistance téléphonique pour les services sociaux et communautaires en Alberta. Il s'agit de services 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

# UNE VIE MEILLEURE EN ALBERTA PASSE PAR DES CONDITIONS DE TRAVAIL EQUITABLES



SCANNEZ



DEVENEZ MEMBRE DU PLUS  
IMPORTANT SYNDICAT DU SECTEUR  
PRIVÉ EN ALBERTA. FORT DE PLUS DE  
32 000 MEMBRES.

## Liste des programmes de ActionDignity

Action Dignity Society (ActionDignity) est un organisme communautaire qui travaille à faire entendre la voix des communautés ethnoculturelles de Calgary. Il met en œuvre divers programmes au moyen de conversations communautaires, de formations, d'événements, de recherche communautaire, de changement de systèmes et de promotion des politiques.

Téléphone: 403-263-9900.

Site web: [www.actiondignity.org](http://www.actiondignity.org)

[Plus de renseignements](#)



Le programme Droits des travailleurs vise à donner aux travailleurs essentiels issus de milieux racialisés des industries de conditionnement de la viande et des soins de santé les moyens d'accéder à des environnements de travail sécuritaires et financièrement enrichissants. Cet objectif est atteint grâce à l'engagement communautaire et à la recherche-action participative, qui éclairent les efforts de changement systémique et de plaidoyer en faveur d'une réforme des politiques.

Le programme de changement des systèmes de santé mentale vise à améliorer l'accès à la santé mentale pour les communautés racialisées par le biais de changements systémiques transformateurs. Il fait appel à la collaboration et aux actions des communautés racialisées, des organisations à but non lucratif et des partenaires institutionnels pour améliorer l'accès aux services en s'attaquant aux causes profondes des problèmes de santé mentale dans les politiques, les pratiques et les croyances.



Le programme de Sécurité publique vise à favoriser des liens de soutien ciblés entre les groupes racialisés et à atténuer les effets de la discrimination et du racisme. Cette initiative est réalisée en élargissant nos collaborations existantes avec des organismes communautaires ethnoculturels de base afin de cultiver une perspective proéquité et antiraciste au sein des institutions grand public.

Le programme d'équité entre les genres vise à améliorer les relations positives entre les genres et à améliorer les résultats en matière de santé. Cet objectif est atteint grâce à des partenariats avec des organisations de femmes ethnoculturelles afin de renforcer leurs initiatives et leurs structures en matière d'équité entre les genres. De plus, le programme engage les hommes et les garçons dans les efforts en faveur de l'équité entre les genres en donnant aux pairs et au soutien communautaire les moyens de reconnaître, de traiter et de référer les cas de violence familiale, tout en favorisant des discussions transformatrices sur le genre avec les hommes et les garçons.



Le programme d'inclusion sociale et économique vise à garantir des possibilités équitables et l'autonomisation de toutes les personnes afin qu'elles s'engagent pleinement en tant que citoyens actifs. L'approche et la stratégie d'exécution consistent à établir des environnements sécuritaires permettant aux gens de se connecter, de cultiver et d'exécuter des plans d'action communautaires axés sur les priorités déterminées. De plus, il vise à améliorer les compétences et les capacités des dirigeants et des membres des communautés ethnoculturelles.

L'initiative GRoW Platform (à la base ou à la base) est une approche d'apprentissage et d'engagement transformatrice permettant aux organisations communautaires de collaborer, d'organiser des actions collectives, de renforcer les capacités des membres et de développer des compétences organisationnelles pour répondre



# Liste de référence

Droits de la personne en Alberta -

<https://albertahumanrights.ab.ca/>

10 droits au travail que vous ne saviez probablement pas que vous avez en Alberta - <https://www.cplea.ca/rightsatwork/10-rights-you-probably-didnt-know/>

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail -

<https://www.ccohs.ca/>

Frontières - <https://www.frontiersin.org/>

Travailleurs étrangers temporaires: Guide à l'intention des employés - <https://actims.ca/wp-content/uploads/2020/08/GuideforEmployees-25.pdf>

Travailleurs étrangers temporaires: Vos droits sont protégés -

<https://www.canada.ca/en/employment-social-development/services/foreign-workers/protected-rights.html#h2.2>





915 33 St NE  
Calgary, AB T2A 6T2

Téléphone: 403 263 9900  
Fax: 403 262 8973

[www.actiondignity.org](http://www.actiondignity.org)  
[info@actiondignity.org](mailto:info@actiondignity.org)



@ActionDignity